



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE SECTEUR AUTOMOBILE

L'Etat de Vaud confie les inspections périodiques à l'Union professionnelle de l'automobile (UPSA)

La Direction générale de l'environnement (DGE) et l'UPSA ont signé un important accord de branche portant sur les contrôles environnementaux dans les entreprises du secteur automobile. L'organe faïtier est désormais chargé de gérer les visites périodiques destinées à s'assurer du respect de la législation dans le domaine des eaux, des déchets, du bruit et de la qualité de l'air. Quelque 2500 entreprises vaudoises sont concernées par cette décision.

La DGE est chargée de l'application de la législation en matière de protection des eaux et de réduction des nuisances dans les entreprises, notamment celles du secteur automobile. Dans ce cadre, elle effectue régulièrement des contrôles pour s'assurer de la conformité des installations dans le domaine de la protection des eaux, de la gestion des déchets, des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques.

Ces visites seront désormais effectuées par des prestataires formés et agréés par l'UPSA. Elles concernent quelque 2500 entreprises de la branche automobile, notamment les garages, les carrosseries, les ateliers mécaniques agricoles, les transporteurs ainsi que les entreprises de génie civil possédant des ateliers mécaniques. Les contrôles seront effectués tous les trois ans, aux frais des entreprises contrôlées. La DGE reste l'instance de décision administrative et l'organe chargé de la haute surveillance.

Cette délégation de compétences, qui a déjà fait ses preuves dans 17 cantons suisses, dont Genève et le Valais en Suisse romande, présente plusieurs avantages. Tous les aspects environnementaux étant contrôlés lors d'une visite unique, elle assure un gain d'efficacité et de rationalité. Elle met par ailleurs toutes les entreprises de la branche sur un pied d'égalité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mai 2015

DTE, Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, DGE, 021 316 43 63 ; Raymond Vallier, chef de la section assainissement industriel, DGE, 021 316 75 64
Nicolas Leuba, président section Vaud UPSA, 079 401 10 11